

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS

Le **Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (Dicrim)** est un document réalisé par la Ville et consultable en mairie qui a pour objectif d'informer les habitants de la commune sur :

- les risques naturels et technologiques,
- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en oeuvre,
- les moyens d'alerte en cas de risque.

**L'information donnée au public par le DICRIM comprend, entre autres,**

- la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement,
- les événements et accidents significatifs survenus dans la commune (circulaire du 20 juin 2005),
- les mesures du Plan Communal de Sauvegarde.

